



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 116 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Suite à donner aux textes issus du Sommet
du Millénaire

Forum mondial sur la migration et le développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.25

Vingt-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état d'incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.25 concernant le Forum mondial sur la migration et le développement (A/C.5/62/19), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
2. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 du projet de résolution A/62/L.25, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de présenter, à la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement qui se tiendra à Manille en 2008, une évaluation des mécanismes actuels de coopération sur les migrations et le développement, afin de favoriser la tenue d'un débat cohérent sur le phénomène migratoire.
3. Les activités prévues pour donner suite à la demande formulée sont mentionnées aux paragraphes 5 à 7 de l'état présenté par le Secrétaire général et le montant des crédits supplémentaires à prévoir à cet effet est indiqué au paragraphe 9. Les modifications proposées du descriptif du sous-programme 6 (Population) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 9)] figurent au



paragraphe 4 de ce même état, la décision recommandée à l'Assemblée générale étant énoncée au paragraphe 10.

4. Le montant des dépenses supplémentaires à prévoir au titre des services de consultants pour mener à bien l'évaluation des mécanismes actuels de coopération sur les migrations internationales et le développement est estimé à 70 000 dollars, et le montant à prévoir pour couvrir les frais de traduction, d'impression et d'envoi du rapport d'évaluation s'élève à 40 000 dollars. Le montant estimatif total des crédits supplémentaires nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit donc à 110 000 dollars.

5. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le montant estimatif des dépenses engagées pour 2006-2007 au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) avait été de 152 591 900 dollars alors que le montant révisé des crédits ouverts au titre de ce chapitre s'établissait à 157 474 100 dollars pour le même exercice, soit un solde inutilisé de 4 882 200 dollars. Le Comité a en outre été informé que le coût des services de consultants prévus au titre du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élevait à 2 258 100 dollars, en comptant les 251 700 dollars inscrits au sous-programme 6 (Population).

6. Le Comité note que, comme il est indiqué au paragraphe 8 de l'état présenté par le Secrétaire général, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ne prévoit pas de ressources pour financer les activités demandées au titre de l'alinéa a) du paragraphe 1 du projet de résolution A/62/L.25 et qu'il n'est pas possible à ce stade de déterminer quelles activités prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pourraient être supprimées, différées, réduites ou modifiées pendant l'exercice biennal pour couvrir ces dépenses supplémentaires.

7. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/62/L.25 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 110 000 dollars (70 000 dollars pour les services de consultants et 40 000 dollars pour la traduction, l'impression et l'envoi des documents) au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

8. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de financer le surcroît de dépenses de 110 000 dollars à partir des crédits ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, et de faire rapport à ce sujet dans son rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009.